

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir,	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 5 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

CE QUI VA ARRIVER

Le 4 décembre les députés seront à leur poste. Le 4 décembre, pas un jour plus tôt, pas un jour plus tard. La date fixée sera observée; les journaux qui parlent d'une convocation plus hâtive l'ont pris sous leur bonnet.

Mais, dès aujourd'hui, on entre dans la période politique active, en ce sens que l'on peut considérer comme arrêtées en principe les modifications ministérielles suivantes :

M. de Larcy va quitter le ministère des travaux publics ;

M. Dufaure va quitter le ministère de la justice, et il ne laissera guère de regrets que parmi ceux auxquels font peur la Justice impartiale et l'application stricte des lois ;

M. le général de Cisse va quitter le département de la guerre ;

Parmi les noms qui sont désignés pour prendre les portefeuilles que ces trois départs laisseront sans maître, on cite en première ligne :

M. Ricard, désigné pour les sceaux ;

M. Bérenger, pour les travaux publics ;

Le général de Valazé, pour la guerre.

C'est la veille ou l'avant-veille de la rentrée de la Chambre que s'accompliront ces modifications ministérielles décidées en principe.

Le cabinet reconstitué présentera tout d'abord à la Chambre deux mesures d'une importance capitale, sur lesquelles il demandera un vote de confiance ;

1° L'amnistie ;

2° La rentrée du gouvernement à Paris.

Nos renseignements nous permettent d'affirmer ces deux points de la façon la plus catégorique.

Étant données de pareilles prémices, il est aisé de conclure que la campagne parlementaire sera chaude dès le début.

Aussi, le 1^{er} décembre, le comité de la réunion des Réservoirs, celui de la réunion Saint-Marc-Girardin, tous les comités enfin qui représentent les divers cercles parlementaires, seront sur pied.

Un certain nombre de nos représentants sont déjà revenus de leurs provinces.

Nous avons pu en voir et en interroger plusieurs. Le sentiment que rapportent les conservateurs libéraux, auxquels les vacances ont permis d'interroger sur place le sentiment de leurs électeurs, c'est une irritation aussi violente que légitime. Ils viennent, en effet, de toucher du doigt la profondeur du mal auquel la nation désorganisée se livre.

Ils ont vu un pays troublé de fond en comble, les bons tremblants, et les méchants le haut, se croyant à la veille d'un nouveau triomphe. Ils ont vu l'Internationale faisant le siège des campagnes. Ils rapportent des impressions désolantes, et ils n'hésitent pas à rendre responsable de cette aggravation de la maladie sociale qui nous ronge et qui emportera le malade si l'on n'y met ordre, la faiblesse que le gouvernement a montrée dans la répression des crimes qu'il avait commis.

Il n'avait fallu que quinze jours aux hommes du 16 septembre pour tout désorganiser et faire plus

de mal au pays que l'invasion et la défaite elle-même.

De mars en novembre, le gouvernement de M. Thiers — en sept mois ! — n'a pas su mettre un appareil énergique sur nos plaies. On n'a pas fait le quart de la besogne préservatrice pour laquelle on était constitué et dont on parlait tant. On n'a pas accompli le quart des réformes indispensables dans les personnes et dans les choses pour remettre la France sur pied, et placer à la tête de toutes les branches de l'administration et de la justice des hommes d'honneur et de capacité.

Voilà ce que disent les députés qui arrivent de province.

Paris-Journal a-t-il jamais dit autre chose ?

La France a publié la note suivante :

« On nous communique une nouvelle tellement grave que nous devons, en l'enregistrant, l'entourer des réserves les plus expresses.

» Le Pape aurait fait manifester au gouvernement de Versailles son intention probable de quitter Rome et de venir établir sa résidence sur le territoire français.

» Tout en essayant de détourner le Saint-Père d'une résolution si grave, le Président de la République aurait mis éventuellement à sa disposition le château de Pau.

» C'est, paraît-il, l'occupation par le gouvernement italien des édifices conventuels, pour loger ses administrations et installer les services législatifs, qui aurait inspiré à Pie IX la pensée de ce départ.

» Nous aimons encore à espérer que la mission conciliatrice dont M. le comte d'Harcourt a été spécialement investi, en retournant à Rome, parviendra à détourner les complications nouvelles qui résulteraient de la mise à exécution d'un tel projet.

Ce n'est pas la première fois qu'on prête au Pape l'intention de quitter Rome, et jusqu'ici ces bruits n'ont pas été confirmés. Nous n'avons appris d'aucun côté que les informations présentes de la France soient mieux établies, et que la résolution du Saint-Père ait été définitivement fixée en ce sens.

Cependant, on ne saurait nier que c'est là une question toujours ouverte. Dans Rome, la situation du Pape est telle qu'il peut arriver un jour où Pie IX, dans sa sagesse, jugera son départ nécessaire au bien de l'Eglise. Le devoir des puissances aurait été d'empêcher par tous les moyens cette douloureuse éventualité. Elles y ont forfait en laissant au Piémont toute liberté de se faire à Rome le geôlier du Pape. Mais, dans les circonstances actuelles, il leur reste à remplir un autre devoir dont la France ne paraît pas avoir le moindre soupçon.

Au point de vue des convenances d'abord, il va de soi qu'aucun conseil, aucune influence ne doivent peser sur Pie IX pour déterminer ou combattre les décisions qu'il appartient à lui seul de prendre dans l'intérêt universel.

Au point de vue des mesures destinées à exécuter ces décisions lorsqu'elles seront prises, il convient que les puissances tiennent à la disposition

du Saint-Père tout ce qui doit assurer la liberté et la dignité de son départ. Si Pie IX se résout à quitter le Vatican, il faut qu'il sorte de Rome en Pape, en Roi, et qu'il ne soit pas contraint d'abaisser son double caractère de souverain et de pontife devant les insultes ou les menaces de la plèbe envahissante.

AUGUSTE ROUSSEL.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho saumurois.

Paris, le 14 novembre 1871.

Enfin, M. Ernest Picard entre dans la carrière diplomatique. Un décret inséré ce matin au *Journal officiel* l'appelle au poste de ministre plénipotentiaire près le roi des Belges, en remplacement du baron de Baude. Un autre décret appelle au même poste, près le roi d'Italie, le baron de Goulard, plénipotentiaire aux conférences de Francfort, en remplacement du comte Horace de Choiseul, dont la démission est acceptée.

Mais on parle d'une façon sérieuse de M. Drouyn de Lhoy au poste d'ambassadeur de France à Vienne. Il semble, en effet, que, dans les circonstances présentes, le poste de Vienne soit réservé à un diplomate consommé et dans les traditions de la politique française que l'Empire avait répudiées, et on désigne aussi pour la même ambassade le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia. Mais nous croyons que l'honorable député de la Sarthe, qui est un des membres du parti légitimiste à la Chambre, n'aspire d'aucune manière à entrer dans une carrière où ne le portent ni ses antécédants ni ses goûts.

Les bruits de modifications ministérielles continuent avec une persistance impossible. On a beau les démentir, ceux qui les mettent en circulation paraissent y attacher la plus grande importance, puisqu'ils les répètent chaque soir avec ce beau raisonnement : — « Si les difficultés entre les ministres et le Président de la République ne sont pas vraies aujourd'hui, elles peuvent être vraies demain. » Donc, en répétant chaque jour notre petite nouvelle, nous sommes assurés de tomber juste... à la fin.

On parlait ces jours derniers d'une conversion du Président de la République et du ministre des finances au système de l'impôt sur le revenu. Cette question, en effet, a été très-vivement débattue dans le conseil des ministres ; mais en examinant de près ce système, on est demeuré convaincu que les difficultés de la perception seraient telles qu'il serait impossible d'appliquer cet impôt. Alors, on est revenu aux projets primitivement proposés par M. Pouyer-Quertier.

On écrit de Vienne, le 11 novembre :

La situation est plus compliquée que jamais, la *Presse* déclare qu'elle ne se donne plus la peine de compter les crises. Jusqu'ici, on n'a pas encore un seul homme d'Etat qui veuille se charger du ministère général des finances. Le ministre Cisleithainien est encore dans les limbes, et la nomination éventuelle du comte Lougay excite un tel mécontentement à Pesth, que tous les ministres hongrois menacent de donner leur démission. Ce dernier est puissamment protégé à Vienne, tandis que le parti Deak le combat énergiquement.

Le *Tagblatt* annonçait hier que la nomination de M. Andrassy était loin d'avoir produit une impression favorable sur l'ambassade.

A Pesth, Deak et le conseil des ministres se sont prononcés contre le départ de M. Andrassy pour Vienne ; mais le comte a déclaré qu'il considérait comme un devoir de répondre à l'appel du souverain.

On lit dans le *Soir* :

« On nous affirme que, dans le dernier conseil des ministres, il a été rédigé un projet de loi interdisant l'entrée du territoire français à tout membre de la famille Bonaparte sans une autorisation préalable du gouvernement.

» Nous ne connaissons pas le texte exact de ce projet de loi ; mais en même temps que nous sommes certain de l'exactitude de la nouvelle, nous déplorons la faute que commettrait le gouvernement en refusant dans l'avenir de se soumettre à la loi de la République, et de ne pas laisser tomber tous les pouvoirs qui se sont succédé. »

Il est certain que si les bonapartistes avaient été consultés sur la mesure la plus propre à aider leurs projets de restauration, ils n'en auraient point choisi d'autre.

Quel que soit le futur représentant de la France à Berlin, cela importe peu, si M. Thiers continue à correspondre, sans intermédiaire, avec M. de Bismark.

Le Président de la République et le chancelier fédéral sont en communication directe par un fil télégraphique qui part du cabinet du premier pour aboutir au bureau du second.

Au premier abord, cela paraît peu croyable ; mais le fait nous est affirmé par une correspondance que nous recevons de Berlin et qui nous en donne la preuve suivante :

Dernièrement, le représentant de l'Italie auprès de l'empereur d'Allemagne pressait fort M. de Bismark pour obtenir de celui-ci que l'ambassadeur de Prusse en Italie suivit Victor-Emmanuel à Rome.

Le chancelier répondait évasivement que l'Allemagne ferait comme les autres gouvernements.

L'ambassadeur d'Italie insistait, disant que la France suivrait l'exemple que lui donnerait la Prusse, et qu'il était important pour l'Italie que son unification fût solennellement reconnue par les puissances étrangères.

Au milieu de l'entretien, M. de Bismark appela son secrétaire ; lui dit deux mots à l'oreille, et continua la discussion.

Quelques instants après, le secrétaire revint et remit un papier au chancelier.

C'était la réponse de M. Thiers.

M. de Bismark, après avoir jeté un coup-d'œil sur la dépêche qu'il venait de recevoir, mit fin à la conversation par les mots suivants :

— L'ambassadeur de Prusse suivra Victor-Emmanuel à Rome.

M. Thiers et M. de Bismark s'étaient mis d'accord.

Le *Nouvelliste de Rouen* annonçait dernièrement que le général de Sonis avait eu une conférence avec M. le maréchal Mac-Mahon et le ministre de

la guerre, à qui il aurait présenté un projet de réorganisation du régiment des zouaves pontificaux.

Nous sommes en mesure de contredire cette information. Le général de Charette ne songe pas à réorganiser en ce moment le corps héroïque qui était fier de l'avoir à sa tête. L'une des principales raisons, c'est que, pour rendre la vie à son régiment, le général devrait accepter des conditions qui détruiraient en peu de temps le caractère profondément chrétien de ce corps.

Mais, quand le moment sera venu, le général et les soldats se retrouveront. Et ce sera un beau jour pour l'Eglise et pour la France.

On lit dans le *Journal Officiel* :

« Un journal prétend que M. le baron Larrey, médecin-inspecteur, ancien chirurgien en chef de l'armée du Rhin, a déclaré à M. le Président de la République qu'il n'avait jamais, depuis quarante ans qu'il était au service, constaté un état de choses moins avantageux, pour la santé des troupes. » Cette assertion est fautive. »

Une autre petite invention, charmante du reste, du journal la *République française*, vient d'être aussi catégoriquement démentie. Ce journal, d'après une correspondance de Dresde, dit que la France a envoyé aux gouvernements étrangers, et notamment au gouvernement allemand des croix commémoratives destinées à être distribuées aux personnes qui se sont distinguées par les soins qu'elles ont donnés aux blessés et aux malades de l'armée française. — Il est de fait que le gouvernement français n'a jusqu'à présent institué aucune décoration destinée à récompenser de semblables services. Il s'agit sans doute d'une médaille commémorative émanant de la société de secours aux blessés, et à laquelle le gouvernement est resté absolument étranger.

UNE ANECDOTE RÉTROSPECTIVE SUR MM. LES PRUSSIENS.

Nous trouvons dans l'*Union de la Sarthe* le récit suivant qu'elle donne comme authentique et venant du paysan même chez qui les faits se sont passés :

Il y a un peu plus de deux ans, trois jeunes hommes, bottés et gantés, entrèrent un soir chez un bordager des environs de Pontlieue.

— Nous voudrions manger, dit l'un d'eux ; auriez-vous quelque chose à nous offrir ?

— Hélas, messieurs, reprit le paysan, nous sommes pauvres et n'avons que du lait, du fromage et de mauvais pain bis.

— C'est bien suffisant, dirent en chœur les nouveaux venus.

Ils s'établirent, mangèrent de bon appétit, puis entamèrent une conversation avec le paysan, s'informant de la position commerciale du Mans, de ses monuments, de ses débouchés, etc. ; chaque réponse du bonhomme était soigneusement copiée par l'un d'eux sur son calepin. Quand leur frugal repas fut terminé, ils glissèrent chacun une pièce de cinq francs sur la table et dirent au paysan : « Regardez-nous bien en face, et gravez notre physionomie dans votre mémoire, nous reviendrons vous voir dans deux ans. »

Le temps passe, la guerre éclate, et, finalement, nous amène les Prussiens au Mans. Notre bonhomme avait parfaitement oublié l'aventure dont j'ai parlé.

Un soir, deux officiers prussiens, suivis de leurs ordonnances en casque pointu, entrent chez lui, s'assoient sans façon ; leurs grooms déploient une serviette qui contenait tout ce qu'il faut pour faire un succulent dîner, rangent la table et y étalent leurs provisions. Mon paysan, blotti dans un coin, se demandait anxieusement ce qu'il allait retourner de tout cela.

Prêts à se mettre à table, l'un des officiers l'invite à manger avec eux. Il y avait de bon vin ; le paysan s'en laissa complaisamment verser, si bien qu'à la fin du repas il n'avait plus peur des Prussiens. Ceux-ci lui dirent alors :

— Vous souvenez-vous qu'il y a environ deux années, trois voyageurs vinrent chez vous et y mangèrent du laitage et du pain bis ?

Un éclair traversa l'esprit du paysan.

— Eh bien ! c'était nous-mêmes. Nous tenons aujourd'hui la promesse que nous nous étions

faite de venir vous voir dans deux ans ; mais, ajouta-t-il tristement, nous ne sommes plus que deux des trois que vous aviez reçus ; notre pauvre Frantz a été tué au combat de Patay.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Faits Divers.

L'*Officiel* publie des nominations de préfets : A Marseille, M. de Kératry ; à Toulouse, M. Ferry ; à Mâcon, M. Regnault ; à Perpignan, M. Cantonnet ; à Châlons, M. Jousserandot ; à Châteauroux, M. Crisonoy.

— Les conseils de guerre ont prononcé 134 jugements du 6 au 10 novembre courant ; 191 ordonnances de non-lieu ont été rendues pendant la même période.

Le total des jugements prononcés se trouve, par suite, porté à 775, et celui des mises en liberté à 10,645.

Les 19^e et 20^e conseils de guerre commenceront à siéger le 13 novembre. Dix-sept conseils fonctionneront, dès lors, simultanément pour statuer sur les prévenus non-militaires.

500 détenus viennent d'être ramené des ports pour être jugés. La plus grande rapidité possible est surtout apportée dans les affaires qui concernent des femmes et des enfants.

— Blanqui a été amené à Versailles.

On sait que, condamné à mort par contumace, en même temps que Eudes et Flourens, après les affaires du 31 octobre, à Paris, il fut arrêté à Cahors et conduit au fort du Taureau, en Bretagne.

Blanqui vient à Versailles pour purger sa contumace.

— Très-grand remue-ménage à propos de l'Ecole d'application, la suite obligée de l'Ecole polytechnique.

Depuis que Metz a cessé d'être une ville française, on se demande où résidera l'Ecole d'artillerie.

M. Poyer-Quertier voudrait que ce fût à Rouen ; M. le général Valazé penche pour Fontainebleau ; le maréchal Mac-Mahon opte pour Bourges, où il y a une fonderie de canons et un polygone.

M. Thiers hésite encore, et cependant l'affaire presse.

LE XIX^e SIÈCLE

Directeur, rédacteur en chef : GUSTAVE CHADEUIL.

Nous apprenons qu'un grand journal politique quotidien, intitulé le *XIX^e Siècle*, vient de se fonder à Paris dans des conditions exceptionnelles.

Il n'est d'aucune coterie. Sa politique nationale, toute de bon sens et d'honnêteté, s'appliquera franchement à soutenir la République, sans approbation systématique comme sans opposition de parti pris.

C'est essentiellement un journal de libre discussion, il aspire à devenir le *Times* français.

Rédacteurs principaux : MM. Francisque Sarcey, X..., E. Schnerb, Léon Guillet, Jules Noriac, A. Husson, Ed. Bauer, Alfred Assolant, Ch. Yriarte, Ch. de Rouzat, Hipp. Lucas, Wilfrid Chauvin, Léon Gatayes, etc.

Collaborateurs littéraires : MM. Alph. Karr, A. Dumas, V. Sardon, Paul Féval, Champfleury, Elie Berthet, Erkman-Charrier, Gustave Droz, Emmanuel Gonzalès, Alex. de Lavergne, Philibert Audebrand, Eugène Muller, etc.

Paris, 50 fr. par an ; 25 fr. 6 mois ; 15 fr. pour 3 mois. Départements, 62 fr. par an ; 32 fr. pour 6 mois ; 16 fr. pour 3 mois.

Une action de jouissance de cent francs, 5 0/0, est délivrée gratuitement aux dix mille premiers abonnés d'un an. Ils en jouiront pendant dix années, lors même qu'ils ne renouvelleraient pas leur abonnement.

Bureaux à Paris, rue Drouot, n° 2.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CAS DE M. E. BONNEMÈRE.

5^e article.

UNE SECONDE RÉPONSE.

Les réponses se suivent et ne se ressemblent pas, sauf en un point : répondre à nos réfutations, en parlant d'autres choses.

Hier, c'était un matamore farouche qui, remet-

tant au fourreau sa terrible rapière, nous menaçait de se tenir debout, sur la brèche, avec une plume à la main.

Aujourd'hui, c'est un bonhomme, allègre, pimpant, jovial et content de lui, avec toutes sortes de réclames et de boniments impayables. C'est drôle, peut-être un peu trop drôle.

La jovialité d'abord égare un peu l'ancien rédacteur du *Bowski*. « Il paraît, dit-il, qu'il y a du bruit dans Landerneau !... » Je le soupçonnais un peu déjà d'avoir trop confiance dans la candeur de son public. Mais venir aujourd'hui le traiter en jobard et faire de Saumur un Landerneau, c'est marquer peu de respect pour le pays qui donna le jour au collaborateur de Michel Katkoff (Moscou). Vous l'auriez pensé que vous ne deviez pas le dire, et encore dans un journal de Saumur, le *Courrier*, menacé de s'appeler désormais le *Courrier de Landerneau*.

Il paraîtrait, d'après M. E. Bonnemère, que des parents et amis pourraient être « compromis par ses méfaits littéraires. » Qu'il soit rassuré. Une lutte de journaux est une lutte de journaux et non pas une lutte de personnes. Et quel intérêt pouviez-vous avoir, après tout, à « compromettre » votre nom au bas de pareils articles ?

Mais soyez de bon compte, il y avait là l'occasion d'un petit coup de caisse pour ces œuvres aussi remarquables que peu connues, ô humiliation ! même dans votre pays natal. En effet, pour ce que vous nous répondez, c'était vraiment peu la peine de noircir du papier. « *L'Echo Saumurois* m'accuse d'écrire le français comme un cuisinier. Je lui reconnais cette liberté de prendre le rôle de Trissotin, mais il ne me convient pas d'accepter celui de Vadius. Je ne corrige pas mes épreuves... J'écris d'une manière détestable, et des bévues nouvelles, sur l'épreuve imprimée, s'ajoutent aux bévues qui peuvent bien être de mon chef. » Pas flatteur pour le *Courrier de Landerneau*.

Cette réponse est d'or, mais elle nous appartient ; nous la lui avions soufflée dans le fameux soliloque. « Le *Courrier de Saumur* ne m'aurait-il pas joué, sans le vouloir, un mauvais tour ? »

D'abord, monsieur Bonnemère, le mot cuisinier n'a pas été prononcé par nous et doit rester dans votre vocabulaire. Quant aux rôles de Vadius et de Trissotin, devant l'emploi desquels votre modestie veut reculer, dans une maison où le cumul, ainsi que nous l'allons voir, est en pareil honneur, vos moyens vous permettent amplement de remplir les deux rôles à la fois.

Maintenant, nous tombons en plein dans l'héroïcisme. O Molière ! si tu l'avais connu, tu laissais M. Jourdain et dédaignais Thomas Diafoirus.

Écoutez le bourgeois journaliste... et *risum teneatis*...

Ah ! tu m'accusais, humble *Echo saumurois*, de ne pas bien écrire le français, et tu ne savais pas à qui s'adressait ta téméraire audace... Eh bien ! le héros que tu méconnaissais... a pris naissance à Saumur (l'année, monsieur Bonnemère ?). Bonnemère est son nom, Eugène son prénom. Il est membre de la Société des Gens de lettres et membre de la Société des Auteurs dramatiques. Il a attaché son nom à une vingtaine de journaux, à Paris, en Belgique !! et... jusqu'à Moscou... dans le *Rowski-Westnick*. Ah ! madame Jourdain ! un homme qui a écrit jusqu'à Moscou, dans le *Rowski-Westnick*, la principale revue russe, dirigée par Michel Katkoff, aussi connu en Russie que peut l'être *Emile de Girardin en France* !

Et c'est lui (?) Eugène Bonnemère, du *Rowski-Katkoff*, confrère de Michel Westnick... Mais non, je m'y perds, de Michel Rowski, le Girardin de Moscou, lui, né à Landerneau, c'est-à-dire à Saumur, qui a publié l'*Histoire des Paysans*, la *France sous Louis XIV* (voir le *Courrier*), la *Vendée*..., les *Camisards*..., les *Etudes historiques*... de Landerneau et le *Roman de l'Avenir*, etc., etc., etc. Rien de Mahomet. Et le collaborateur de la *Recherche* (Belgique) décline... seulement quelques-uns de ses titres. (Ah ! mon Dieu !)

Pauvre M. Jourdain, à côté de cet homme-là, qu'est-ce qu'un mama mouchi ?

Mais ceci n'est rien. Il ne s'agit pas seulement de dire : Prenez... mes livres. C'est que l'ancien a un fils... *Que c'est un vrai prodige*. Le jeune Lionel Bonnemère signe des vers qui sont de lui. (C'est étonnant !) Un jeune avocat auquel le papa

passé les causes qu'il veut perdre (?) (histoire d'encourager le petit). Il a déjà fait représenter, dans les salons, cinq opérettes, « en attendant mieux. » Il est, en outre, sculpteur et a été reçu déjà à deux expositions des Champs-Élysées. (Un peu plus, il nous dirait qu'il tient le papier à lettres et pose les sonnettes).

Monsieur, ce n'est pas parce que je suis son père, mais je peux dire que j'ai sujet d'être content de lui. (Molière). Allez voir maintenant si la figure de Thomas Diafoirus, présentée par Diafoirus père, n'est pas de la Saint-Jean à côté d'un phénomène pareil.

Voilà qui nous sommes (et vous pouvez bien vous en contenter), les autres ne sont pas nous (parbleu ! qui oserait dire le contraire... ô La Palisse), et il n'est pas juste que ces autres-là (soient confondus avec ces autres-ci, c'est évident). Est-ce clair ? (comme un tonneau sans fonds) et cet aveu dépouillé d'artifices suffit-il pour rassurer toutes les susceptibilités. (Ah ! quant à de l'artifice, mon bonhomme, il faudrait être bien malin pour en voir). C'est égal, quand Paris en sera content, ne pourriez-vous pas présenter à Landerneau ce petit phénomène, un avocat qui sculpte et fait des vers, un sculpteur qui plaide... des causes à perdre et fait de la musique ?

Conclusion. Vous avez trop écrit, Monsieur Bonnemère, dans les journaux et les livres. Je comprends maintenant pourquoi votre français est... un peu fatigué. Dame ! les longs travaux — et encore en Russie — amènent toujours après eux quelques infirmités. Et puis, voyez-vous, dans ce diable de *Katkoff-Westnick-Bowski* votre français a bien pu se défaire un peu.

Et dire que ce sont des faiseurs de réclames, de boniments comme ceux-là qui viennent jurer, de haut, sans étude et sans réflexion, les plus grands intérêts de l'humanité : la Religion, le Catholicisme, la question romaine, la mission de l'Eglise, etc.. Et il y a des gens qui les écoutent et qui les suivent. *O servile hominum pecus !*

(La suite au prochain numéro.)

Le vrai cas de M. Bonnemère.

INTERMÈDE.

M. Eugène Bonnemère nous décoche, dans le *Courrier de Saumur*, le quatrain suivant :

Oui, l'*Echo Sot-mur-ois* est une feuille utile,
Et voilà quel usage un homme sage en fait.
Il s'en sert le matin pour s'exciter la bile,
Et le soir, quand la bile a produit son effet.

Eugène BONNEMÈRE.

Ce n'est pas riche comme élévation et profondeur, mais le... sentiment abonde. M. Bonnemère est vraiment accroupi sinon acculé ; à bout d'arguments, il prend le premier mot qui lui tombe sous la plume, et, après grand combat, débordé de toutes parts, il n'oublie point celui de Cambonne. Laissons-le, il ne saurait sortir de ces régions inférieures, et ses vers sont trop faciles en ces matières pour ne pas croire qu'il leur consacre déjà sa muse depuis longtemps.

Du moins, comme il le dit, il est homme de bonne compagnie, et, ne voulant s'en prendre à notre personne, il ne salit que notre feuille.

M. Bonnemère annonce une suite : que sera donc le bouquet !!!

Notre compatriote, M. Beulé, vient de publier en un magnifique volume in-8, sous le titre, *le Drame du Vésuve*, le résultat de ses nombreuses recherches sur Pompei et Herculaneum.

Bien des touristes ont livré au public leurs impressions sur ces débris célèbres ; beaucoup ont donné leurs observations où la fantaisie et une imagination féconde tiennent la plus large place. Mais combien peu se sont attachés à une étude sérieuse de ces restes cachés sous la lave et sous la cendre ; combien peu possédaient des connaissances de l'antiquité assez étendues, et un amour assez passionné de ces peuples anciens, pour donner des notions complètes et bien justifiées !

Tel n'est pas M. Beulé. Dans une semblable question, son nom fait autorité, et la lecture du *Drame du Vésuve* confirmera la haute opinion que les savants ont déjà de notre compatriote.

M. Beulé donne des détails tout nouveaux sur la marche de cette terrible éruption de l'an 79, laquelle a enfoui les deux cités de la Campa-

nie. Et, par les restes qu'il a trouvés et qu'il a étudiés, il fait voir l'état des arts, des sciences et de l'industrie chez ce peuple dans le premier siècle de notre ère.

On lit dans l'*Union libérale* :

M. le préfet d'Indre-et-Loire a été informé par dépêche que, conformément au vœu émis dans la séance de vendredi par le conseil général, le gouvernement consentait à concourir pour une somme de six cent mille francs à la construction en pierres du pont de Port-Boulet.

On sait que le travail total de ce magnifique ouvrage, qui remplacera si avantageusement l'ancien pont suspendu, est évalué à la somme de neuf cent mille francs. Le département et les communes n'auront donc à supporter qu'une dépense de trois cent mille francs.

De puissantes considérations soumises à M. Thiers lui-même l'ont déterminé à accorder d'urgence ce subside inespéré. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance du témoignage de haute bienveillance que le Président de la République vient de donner à notre département.

Nous croyons pouvoir annoncer que l'adjudication du chemin de fer de Tours à Montluçon, par Loches, suivra de près la réunion de l'Assemblée nationale.

Il paraît que les compagnies de chemins de fer ont renoncé à leur projet de chauffer les wagons de 3^e classe. On a calculé que cette innovation entraînerait des frais trop considérables, en présence surtout des sacrifices imposés par la guerre à la caisse de tous les réseaux. Pour compenser en partie l'absence de chauffage, les compartiments seront hermétiquement clos, et des nattes seront étendues sur les planchers.

UNE BONNE PRISE.

On lit dans le *Courrier de la Vienne*, de Poitiers : « Une double découverte, fort précieuse qui a abouti à donner un nouvel hôte à la prison de la Visitation, vient d'être faite par la police de notre ville.

» On sait que, depuis quelques mois, plusieurs tentatives de déraillement s'étaient produites aux abords de la gare ; tantôt sur la ligne de Tours, entre Poitiers et Chasseneuil, tantôt sur les lignes de la Rochelle et de Bordeaux. Malgré toutes les recherches faites, aucun indice n'était venu trahir les auteurs de ces criminels desseins.

» Il y a quelques jours, le chef des gares de Poitiers recevait une lettre dans laquelle on lui offrait de faire cesser ces essais de déraillement qui semaient l'inquiétude chez tous les voyageurs, moyennant une somme de 100,000 fr., laquelle serait adressée à un nommé Sylvain, demeurant à la Folie. Cette lettre, comme on le pense bien, après avoir été lue par son destinataire, arriva en droite ligne à la police, et celle-ci répondit elle-même au nommé Sylvain une lettre « non chargée » destinée simplement à faire découvrir son adresse.

» On sait que ce Sylvain était un ex-franc-tireur de la dernière guerre, ex-sous-officier de l'armée, répondant au nom de Sylvain A., et qui demeurait depuis plusieurs mois chez un nommé P..., à la Folie.

» Tandis que le passé, le genre de vie et les moyens d'existence de ce personnage doué d'une si puissante influence sur la marche des trains étaient l'objet de prudentes investigations, on apprit qu'il venait de déposer chez un aubergiste de Rochereuil un paquet assez volumineux en annonçant qu'il le reprendrait sous peu.

» Ce paquet intrigua fort la femme de l'aubergiste, qui fit part de ses impressions à un voisin, lequel eut la curiosité de chercher le secret du mystérieux dépôt. On souleva les voiles qui le couvraient, et quel ne fut pas l'étonnement de ceux qui opéraient cette perquisition extra-légale en apercevant tous les ustensiles nécessaires à la fabrication de la fausse monnaie, y compris les moules, voire même des pièces déjà fabriquées à l'effigie de Napoléon III et de la République !

» Le bruit de cette découverte ayant transpiré, la police en fut avertie, mit la main sur le paquet révélateur et fit immédiatement une visite domiciliaire chez Sylvain A. où elle saisit une énorme clef destinée à démonter les rails. La lettre au chef des gares était expliquée.

» Immédiatement arrêté, Sylvain A. reconnu, du reste, être l'auteur de cette lettre.

» De nouveaux interrogatoires entraîneront sans doute d'autres aveux de sa part. L'instruction, du reste, se poursuit, et il faut espérer qu'elle aboutira à la répression complète de tentatives odieuses qui avaient jeté, à plusieurs reprises, dans notre ville une très-vive émotion. »

THÉÂTRE D'ANGERS.

L'inauguration d'un théâtre est toujours une fête. Il semble qu'on pouvait espérer qu'Angers ne ferait point exception à la règle, car, malgré les apparences, il existe encore à Angers beaucoup d'esprits qui ont de la littérature et du bon goût. Hélas ! trois fois hélas ! il était écrit, paraît-il, que l'ouverture de la plus charmante salle de théâtre de province serait pour les lettres, pour le goût, pour tous les plaisirs de l'esprit enfin, triste et vraiment misérable.

Vive Lenepveu, vive Dauban ! car sans eux, grand Dieu ! la soirée eût été dure ; mais avec des peintures comme celles qu'ils nous ont données, on se console aisément du piano et autres... légèretés du programme d'inauguration.

Hâtons-nous de le dire : si nous avons gardé de la première soirée théâtrale un si piètre sentiment, la faute n'en est point aux artistes qui étaient chargés de nous plaire et qui ont rivalisé de zèle et de talent.

Mais le programme était tellement pitoyable que nous sommes tous restés piteux dans une salle froide, devant quelques loges et quelques balcons vides, et en présence de toilettes d'un noir... d'un noir qui n'avait, en vérité, d'autre mérite que celui de faire mieux ressortir les délicieuses décorations du théâtre et les splendeurs du plafond. Lenepveu ! vous étiez seul en scène et vous occupiez tous les yeux, vous transportiez tous les esprits !

C'était donc une erreur fatale que celle du *Patriote*, lorsqu'il annonçait vendredi, au moment précis de l'ouverture du bureau de location, que toutes les loges étaient louées. Cette erreur évidente a eu pour résultat de décourager bien des amateurs et surtout beaucoup de spectatrices qui n'ont brillé samedi que par une absence désolante. Toute fête, et principalement toute fête théâtrale, a besoin de trois choses : d'un bon programme, de bons artistes et de jolies toilettes, sans compter les jolis visages.

De tout cela, nous n'avons eu samedi que les artistes.

L'orchestre, qui nous a paru bon, et qui a droit à tous les compliments et à tous les encouragements, nous a donné quelques ouvertures qui ont été goûtées, et dont l'exécution a été du meilleur augure pour la campagne de l'opéra.

Coquelin a lu un prologue, quelques vers assez bien tournés, au milieu d'un morceau de circonstance, d'ailleurs assez médiocre, qui a obtenu un succès de sympathie, sans que la salle ait toutefois éprouvé le besoin de réclamer le nom de l'auteur. C'était froid.

Les artistes de la Comédie-Française ont ensuite joué le petit drame intitulé : *Les Ouvriers*.

Nous ne parlerons pas de la pièce, de ses qualités et de ses défauts, qui sont nombreux. Mais notre avis est qu'on eût pu mieux choisir, ayant à sa disposition des artistes tels que Coquelin et M^{me} Nathalie. Non pas que leur jeu ait été, dans l'interprétation des *Ouvriers*, inférieur à ce qu'on peut toujours attendre d'eux : ils ont été excellents. Ce n'est pas eux qui nous ont manqué, c'est Molière. Inaugurer un théâtre avec de tels artistes, et ne point payer le tribut à Molière ! Cela donne la mesure du bon goût de l'auteur du programme. — L'événement a prouvé une fois de plus que la reconnaissance, même en littérature et même au théâtre, n'est jamais déplacée. — On a regretté Molière.

Que dire de l'heureuse idée qui nous a donné ensuite ce petit concert bourgeois, un concert en chambre.... avec piano au milieu d'une salle resplendissante et d'un auditoire qui n'était point encore assez échauffé pour avoir besoin de calmants ? — Nous en demandons pardon à MM. les artistes, à M. L. Merlet, à M. Miral, à Mlle Julia Briol, et même à la société de Sainte-Cécile et à M. Lejars-Kiarini ; mais tout leur talent ne pouvait sauver ni la situation ni le piano. — Ce grand intermède vocal et instrumental est bien la plus

étrange idée qui ait pu germer dans la tête... de l'auteur du programme. Le moment eût été dur à passer, sans le plafond, le plafond de Lenepveu !

Cela n'empêche que M. Louis Merlet a très-bien enlevé son air du *Nouveau Seigneur*. Ce début nous promet une belle voix de baryton. M. Miral était légèrement enrhumé ; mais M. Miral a su, quand même, se faire apprécier dans la romance de *Mignon*. Mlle Julia Briol a chanté et vocalisé avec méthode ; elle a su conquérir quelques applaudissements après avoir trouvé d'abord le public un peu froid. — Il faut attendre des épreuves plus sérieuses pour juger chacun de ces artistes à leur valeur.

La soirée s'est terminée par une jolie pièce : *les Projets de ma tante*. Mme Nathalie et Coquelin se sont surpassés encore, et Mlle Reichemberg a repris, dans son rôle d'ingénue, tous les avantages qu'elle avait perdus dans la pièce des *Ouvriers*. Puissent les artistes qui succéderont à ceux-là sur notre scène angevine s'inspirer un peu des leçons de bien dire qui leur ont été données par les artistes de la Comédie-Française !

(Journal de Maine-et-Loire.)

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les incendies continuent :

Une dépêche de Saintes annonce l'incendie de l'hôtel-de-Ville, de la bibliothèque, du musée, des archives municipales : tout est devenu la proie des flammes.

Une dépêche de Corse, arrivée à Paris et que nous accompagnons des réserves nécessaires, nous apprend que des troubles assez graves auraient éclaté à Ajaccio.

D'après cette dépêche, des soldats, probablement en état d'ivresse, ayant parcouru les rues de la ville en chantant de grossiers couplets contre Napoléon III et la famille impériale, la population s'est attroupée et aurait marqué vivement son indignation.

Dans le dessein de contenir un mouvement qui pouvait dégénérer en émeute, le gouvernement aurait fait avancer des troupes, qui auraient chargé la foule sans sommation et avec une certaine brutalité.

Le sang a coulé, et l'on dit que plusieurs personnes ont été blessées.

Nous attendons de plus amples renseignements pour apprécier à sa juste valeur la portée de ce grave incident.

Le maire d'Ajaccio a donné sa démission.

D'après une dépêche d'hier ces nouveaux troubles seraient démentis.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bourse du 14 Novembre 1871.

La faiblesse du marché n'est guère discutable ; nous cherchons vainement cependant les raisons qui pourraient motiver la réaction soutenue qui fait le fonds de la spéculation depuis la dernière liquidation. Les affaires sont difficiles, la baisse est grave, surtout par son caractère persistant. — On s'occupe de la liquidation des opérations de quinzaine, et véritablement les appréhensions sont excusables, tellement les prétentions de l'argent deviennent exorbitantes. — On reporte le 5 0/0 italien à 25 c. ou 26 c. pour la liquidation de quinzaine, ce qui fait 50 à 52 c. par mois pour 5 fr., soit 4 fr. 34 net de rente, ou, pour être plus clair, pour un capital de 64 fr., ce qui fait en définitive bien près de 10 0/0 par an.

On calcule beaucoup plus maintenant qu'on le faisait le mois précédent, le coût des reports. Les bénéfices d'alors excusaient l'insouciance ; il n'en est plus ainsi. La perte se complique de l'exagération du prix du report ; ces pertes additionnées sont une des causes de réalisation et de la baisse qui en résulte.

Les deux dépêches anglaises sont très-peu encourageantes. La première n'apporte aucun changement dans le cours des consolidés ; mais le 3 0/0 et le 5 0/0 sont inscrits avec baisse. 1/8 de

A deux heures, la seconde dépêche accuse 2/8 de hausse sur les consolidés ; pas de changements sur le 3 0/0 et 1/8 de baisse sur l'emprunt.

Cette nouvelle baisse de fonds français ne devait pas passer inaperçue sur le marché. En effet, la rente ne parvenait à regagner assez aisément le terrain perdu, a reculé en quelques minutes plus bas que les cours d'ouverture.

Les primes sont très-peu demandées, malgré la faiblesse de l'écart auquel elles se négocient.

En banque, beaucoup de lourdeur ; seuls les Dollars

sont toujours fermes et demandés ; ils sont cotés 107 1/8 à 107 1/4. — Les fonds turcs valent 49 fr. 25, ce qui fait 25 c. environ de baisse ; les lots turcs sont tombés à 148 fr. 50.

On cote l'intérieure Espagnole 29 ; l'extérieure ancienne 33 1/2 ; l'extérieure nouvelle 33 3/8. — Les obligations Sardes nouvelles se ressentent comme toutes les valeurs Italiennes de la fermeté de la rente italienne ; elles sont demandées à 184 fr.

BOURSE DU 14 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 56 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. 25 cent. — Fermé à 83 00.
5 p. 00 baisse 20 cent. — Fermé à 93 85.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 56 20.
4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 82 00.
5 p. 0/0 baisse 85 cent. — Fermé à 93 00.

Il a été perdu, sur la route de Saumur à Montreuil, un portefeuille contenant des valeurs en billets de banque. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le rapporter au bureau du journal.

Il y aura récompense.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER

L'Assemblée générale extraordinaire, dans sa séance de ce jour, statuant sur les propositions du Conseil d'administration, a adopté ses résolutions tendant à la dissolution de la Société, et à l'apport de son actif net, évalué à 48 millions, dans la nouvelle *Société de Crédit Mobilier*, dont les Statuts projetés ont été déposés chez M^r Fould, notaire à Paris, par actes des 20 octobre dernier et 8 novembre présent mois.

Le Conseil d'administration rappelle à MM. les Actionnaires de la Société Générale de Crédit Mobilier que la souscription aux 48,000 actions de la nouvelle Société de Crédit mobilier, qui leur ont été réservées sur les 64,000 actions représentant la portion du capital qui est réalisable en numéraire, sera ouverte dès demain 12 novembre, et close le 21 au soir, terme de rigueur.

Ceux de MM. les Actionnaires qui entendent se prévaloir de ce droit de préférence, sont instamment invités à déposer leurs titres dans ce délai au bureau spécial ouvert à cet effet au siège de la Société, place Vendôme, n° 15.

Ces titres seront frappés d'estampille, et les porteurs recevront un certificat constatant leur droit : 1° à la délivrance d'un nombre proportionnel d'actions libérées de la nouvelle Société de Crédit Mobilier, à raison de deux actions nouvelles pour cinq anciennes ; 2° à l'attribution d'une quotité correspondante des 48,000 actions, pour lesquelles une préférence est réservée, jusqu'au 21 novembre inclusivement, aux anciens sociétaires.

Leur souscription sera admise sur la production de ce certificat.

La première Assemblée générale de la nouvelle Société de Crédit Mobilier est convoquée, selon l'article 32 des Statuts, pour le 25 novembre 1871.

Elle aura lieu place Vendôme, n° 15, ledit jour, à 3 heures.

Tous les souscripteurs pourront y assister, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les récépissés de versement leur serviront de cartes d'entrée.

Paris, le 11 novembre 1871.

Le Président du Conseil d'administration,
G.-E. HAUSSMANN.

M. RIELLANT, dentiste et naturaliste préparateur,

Préviens les amateurs d'histoire naturelle qu'il s'occupe et se charge de toutes les préparations de taxidermie, zoologie et ornithologie, il prépare, empaille et monte toute espèce de quadrupèdes et d'oiseaux dans toute la perfection comme nature vivante et nature morte, pour ornement de salon. Il répare les collections endommagées par les mites et autres insectes, et enseigne un moyen nouveau et infailible pour leur destruction.

Quai de Limoges, n° 157, Saumur.

P. GODET, propriétaire-érant.

Etudes de M. LABICHE, avoué à Saumur, et de M. AUDOUIN, notaire à Neuil-sous-Passavant.

VENTE

Aux enchères publiques

Entre majeur et mineurs,

DE MAISONS ET VIGNES

Situés au bourg et commune de Neuil-sous-Passavant, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche trois décembre mil huit cent soixante-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M. AUDOUIN, notaire à Neuil, pour ce commis.

On fait savoir à qui il appartient qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze octobre mil huit cent soixante-onze, enregistré, à la requête de M. Jean Miao, marchand, demeurant à Neuil, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Joséphine, Thérèse, Marie et Angèle Miao, ses quatre filles mineures, issues de son mariage avec Joséphine Humeau, sa défunte épouse, et agissant en outre en son nom personnel; ayant pour avoué M. Labiche, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11; Et en présence de M. Félix Humeau, propriétaire, demeurant aux Taillis, commune des Cerqueux, au nom et comme subrogé-tuteur des mineures Miao sus-nommées, ou lui dûment appelé;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M. Audouin, notaire à Neuil, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Une maison, sise au bourg de Neuil, élevée sur cave, dans laquelle existe un pressoir garni de ses ustensiles; cette maison comprenant un magasin avec devanture, petite chambre derrière séparée par une cloison en planches, une chambre haute à feu au premier étage et une autre chambre au deuxième étage, grenier au-dessus couvert en ardoises, escalier en bois exploitant le tout; joignant au midi la place de l'Eglise, au levant et au nord Eugène Foucher, et au couchant Robin; contenant soixante centiares;

Ladite maison ayant un droit d'usage à un puits commun, mais seulement pour les besoins de la maison et nullement pour arroser ou abreuver les bestiaux, et à la charge de participer à l'entretien de ce puits.

2^e LOT.

Un appartement, situé au même bourg de Neuil et comprenant trois petites boutiques, deux chambres hautes au-dessus dont une à feu; grenier au-dessus couvert en ardoises, escalier en bois vers couchant servant pour exploiter les chambres hautes; joignant au midi, la place de l'Eglise, au levant et au nord M. Elie Gaultier, au couchant Eugène Foucher, contenant trente centiares.

3^e LOT.

Au même bourg de Neuil, deux petites chambres basses sans cheminée, une écurie et un cellier, fenil au-dessus, et un jardin entouré de murs, grevé d'un passage pour aller au puits commun désigné au premier lot, et au jardin de M. Baranger; joignant au levant et au nord une ruelle commune, au couchant M. Baranger, au midi M. André Gaultier; contenant un are cinquante centiares.

4^e LOT.

Un morceau de vigne, situé au canton du Bardeau, ou des Châteliers, commune de Neuil, joignant d'un côté Virginie Landais, d'autre côté et d'un bout M. Nicolas, d'autre bout M. Lemoine-Fradin et M. Hilaire Gaultier, contenant vingt-sept ares, avec droit de passage sur la famille Nicolas.

5^e LOT.

Un morceau de vigne, situé au canton de la Grosse-Pierre, commune de Neuil, joignant au levant le chemin de Neuil à Monchemin, au nord le sieur Pommereau, au couchant M. André Gaultier et au midi M. Mary-Chereau, contenant soixante-sept ares.

6^e LOT.

Un morceau de vigne, situé au canton de Gonnelles ou Terre-de-l'Abbé, commune de Neuil, joignant d'un côté M. André Lemoine, de l'autre côté et d'un bout M. De Charnières et d'autre bout le chemin de Neuil à la Grise, contenant dix ares quatre-vingts centiares.

MISES A PRIX.

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par M. Audouin et déposé en son étude, les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente sur les mises à prix suivantes, fixées par le jugement sus-daté:

Le 1 ^{er} lot, sur celle de	2 500
Le 2 ^e lot, sur celle de	1,800
Le 3 ^e lot, sur celle de	1,500
Le 4 ^e lot, sur celle de	700
Le 5 ^e lot, sur celle de	2,600
Le 6 ^e lot, sur celle de	250
Total des mises à prix	9,350

S'adresser, pour tous autres renseignements:

1^o A M. AUDOUIN, notaire à Neuil;
2^o A M. LABICHE, avoué poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le dix novembre 1871.

Signé: LABICHE.

Enregistré à Saumur, le treize novembre 1871, f^o c^o. Reçu un franc vingt centimes, décimes compris.

(378) Signé: ROBERT.

Etudes de M. LABICHE, avoué à Saumur, de M. LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, et de M. TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire.)

ADJUDICATION

SAVOIR:

1^{er}. Le vingt-six novembre mil huit cent soixante-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M. TAHET, notaire à Vihiers, arrondissement de Saumur.

1^o D'UNE MAISON, sise à Vihiers, sur la place du Champ-de-Foire, dans laquelle s'exploite un café fort achalandé, connu sous le nom de Café du Commerce.

Mise à prix..... 15,000 fr.

2^e D'UNE AUTRE MAISON, avec bâtiments, cour, hangar, servitudes, attenants à la précédente.

Mise à prix..... 10,000 fr.

3^e. Le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M. LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers.

DEUX MAISONS, avec jardin, terrain propre à bâtir et dépendances, le tout sis à Angers, rue Volney, n° 43, formant deux lots dont la mise à prix est de dix-neuf mille francs pour chacun d'eux.

Voir, pour le détail, le numéro du Journal de Maine-et-Loire du deux novembre mil huit cent soixante-onze, et le Courrier de Saumur du premier novembre mil huit cent soixante-onze.

S'adresser, pour tous autres renseignements, soit à M. LABICHE, avoué à Saumur, poursuivant la vente, soit à M. LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, et à M. TAHET, notaire à Vihiers, dépositaires du cahier des charges. (358)

Etudes de M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

En l'étude de M. MEHOUS, notaire à Saumur,

Le mardi 5 décembre 1871, à midi,

D'UNE PROPRIÉTÉ

D'environ 6 hectares 64 ares, Située dans l'Ile-d'Offard, ville de Saumur,

Comprenant une maison d'habitation, avec remise, écurie, jardin, terres labourables, et une grande prairie.

Cette jolie propriété, qui dépend de la succession de M. Toupin de la Doilière, est placée entre deux bras de la Loire, en face des quais de la ville de Saumur.

Mise à prix vingt-huit mille francs.

Etude de M. SATURNIN POULET, avoué-licencié à Saumur, Grand-Rue, n° 10.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le onze novembre mil huit cent soixante-onze, enregistré, au profit de M^{me} Clara Beaujean, épouse de M. Adrien-Pierre Leroy, ouvrier boulanger, avec lequel elle demeure à Saumur, rue de la Fidélité, contre ledit sieur Adrien-Pierre Leroy, il appert que ladite dame Leroy Beaujean a été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Leroy, son mari, et que M. Poulet, avoué, occupait pour elle, sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le 14 novembre 1871. (380) POULET.

Etude de M. RENOUE, notaire à Neuillé.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi,

117 PEUPLIERS

Situés au Pavillon, commune de Neuillé, et appartenant à M^{me} Hulin. (381)

Etude de M. RENOUE, notaire à Neuillé.

A VENDRE A L'ADJUDICATION

Le dimanche 19 novembre 1871,

Par le ministère de M. Renou,

La COUPE à faire, sur environ 6 hectares de bruyères et bois-taillis; situés à Boton, commune de Neuillé; Et plusieurs lots de beaux chênes et de sapins. (371)

M. RENOUE, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

Saumur, imp. de P. GODET.

Etude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE VOLONTAIRE.

Le 26 novembre 1871, à midi, et jours suivants s'il y a lieu,

M. Denieau, notaire à Allonnes, procédera, au canton des Bouchettes, commune de Brain-sur-Allonnes, en la demeure de madame veuve Gandou-Desroches, à la vente aux enchères de divers meubles et objets mobiliers.

On vendra:

Lits garnis, meubles meublants, linge, charrettes, vins en bouteilles et en cercles des récoltes de 1869, 1870 et 1871, avoine, fourrages, graines de salade et de salsifis, et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et DUFOUR, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de saisie.

Le vendredi 17 novembre 1871, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Davoine, plâtrier, rue de Nantilly, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers à lui saisis, suivant procès-verbal de M. Dufour, huissier à Saumur.

Il sera vendu:

Armoire, buffet, tables, tables de nuit, chaises, fauteuils, draps, chemises, essuie-mains, effets à usage d'homme et de femme, batterie de cuisine, etc., une charrette à bras, cordages, planches, bois d'échafaudages et à brûler, briques et carreaux, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti

A VENDRE

UNE COUPE

DE BOIS-TAILLIS,

D'environ 25 hectares 43 ares, appelée la Sang-au-Porcher, ferme de l'Étang, commune de Milly.

S'adresser à M. DELANDE DE BAGNEUX, à Bagneux, ou à M. GOUBY, jardinier à Saumur. (362)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

ROBES ET CONFECTIONS

M^{me} GUILLON, couturière à Tours, demande de bonnes ouvrières et une sous-maitresse pour apprêter. Bonne rétribution. (368)



MALADES ou BLESSÉS soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et loc.

Dupont et Villard, succ^{rs} de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

A LA VILLE DE PARIS

TOILES,
CONFECTIONS HOMMES,
Draperies.

GROS ET DÉTAIL

MERCERIE.

NOUVEAUTÉS

Place Saint-Pierre,

SAUMUR

ARTICLES pour MARIAGES

SOIERIES,
CONFECTIONS DAMES,
Nouveautés.

GROS ET DÉTAIL

BONNETERIE.

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils arrivent de fabriques avec un choix considérable de nouveautés de toutes sortes.

Ces marchandises, malgré la hausse très-grande qui existe sur tous les tissus, seront vendues sans augmentation de prix.

CHOIX IMMENSE DE CONFECTIONS

POUR

Hommes, Jeunes gens et Enfants.

Vêtements complets, Pardessus, Macfarlanes, Vareuses, Cabans, Pantalons, Gilets, Chemises, Cravates, etc., etc.

Tous ces articles, en très-bonne draperie, parfaitement coupés et cousus, seront vendus moitié moins cher que chez tous les tailleurs.